

les suites auraient pu être dévastatrices, on décida, pour cette fois, de ne pas évoquer la perte du droit de vote et l'on émit des obligations pour effacer la dette. A l'heure actuelle, l'ONU doit encore 87 millions de dollars aux Etats qui, comme le Canada, ont acheté ces obligations. Exception faite de la France et de l'Albanie, la plupart des pays qui n'appuyèrent pas à l'époque les activités de maintien de la paix de l'Assemblée générale refusent encore aujourd'hui de verser leur part du budget de l'ONU destiné à rembourser les obligataires. Dans le cas de la FUNU II, pourtant créée par le Conseil de sécurité, la Chine, l'Albanie, la Libye, l'Iraq et la Syrie ont également refusé de payer leur part des dépenses en invoquant des objections politiques à la présence de la Force.

A cause de ces retenues de contributions, dont on se sert encore aujourd'hui au nom de "principes", la dette à court terme des Nations Unies dépasse maintenant les 43 millions de dollars. D'autres sommes sont dues aux pays qui, comme le Canada, affectent des effectifs militaires au maintien de la paix au Moyen-Orient et doivent attendre pendant fort longtemps avant de pouvoir rentrer dans leurs frais. Les autorités financières de l'ONU sont obligées d'emprunter ou de puiser dans toutes les réserves disponibles pour faire face aux dépenses de l'Organisation. Tôt ou tard, le fardeau de la dette amènera l'ONU à restreindre ses activités; c'est pourquoi des négociations se poursuivent en vue de trouver une solution politiquement acceptable au problème de la retenue des contributions.

Les dépenses de l'ONU peuvent être ventilées de plusieurs façons. Par secteur, on compte, entre autres, des programmes d'activité dans l'agriculture, la planification générale des politiques économiques et sociales, la santé, les droits de l'homme, les ressources naturelles et la science et la technologie. Un autre grand titre de dépenses est celui des services de secrétariat attachés aux organes de direction de l'ONU (Assemblée générale, Conseil de sécurité, ECOSOC, etc.). On y affecte chaque année 61 millions de dollars destinés à assurer des services de conférence, de traduction et de documentation. Les publications et les frais généraux d'administration absorbent également des sommes considérables.

On estime qu'au moins 75 p. cent des quotes-parts versées à l'ONU servent à rémunérer les employés de secrétariat. L'Organisation des Nations Unies emploie un personnel de quelque 40 000 personnes provenant de 140 pays et réparties dans 700 lieux de travail. Chaque pays peut aspirer à pourvoir une juste part de postes à l'ONU (part évaluée, avant tout, en proportion de l'importance de sa contribution financière) mais aucun texte officiel ne fixe ces parts et les postes sont ouverts à n'importe quel candidat satisfaisant aux exigences. A l'heure actuelle, la proportion de Canadiens affectés au service de l'ONU est tout à fait raisonnable. Les pays en voie de développement désirent ardemment placer des ressortissants de leurs régions à des postes élevés de secrétariat, afin d'accroître leur influence dans la direction de l'Organisation. De leur côté, les pays développés, qui lui fournissent la plus grande partie de ses ressources, considèrent que leur personnel doit rester majoritaire au sein du secrétariat, et que le recrutement doit obéir en premier lieu à des critères d'efficacité, de compétence et d'intégrité.